

VILLE DE



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

---

Conseil municipal du 06 décembre 2021

# Sommaire

---

**01. Le cadre réglementaire**

---

**02. Les objectifs du rapport d'orientation budgétaire (ROB)**

---

**03. Le contexte national des collectivités territoriales**

---

**04. La situation financière de la Ville de Boé**

---

**05. Les orientations 2022**



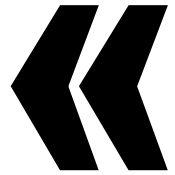
# 1- Le cadre réglementaire

---

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.





## **2- LES OBJECTIFS DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux de l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population boétienne, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

# 3- Le contexte national des collectivités territoriales

## Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022

Le PLF 2022 s'inscrit dans un contexte de sortie de l'état de crise sanitaire. Ses prévisions se fondent sur le rétablissement progressif de l'activité sur les derniers mois de l'année 2021, et anticipent une accélération de la reprise en 2022.

Si le taux de croissance est attendu autour de 6% en 2021, il devrait s'établir à 4% en 2022 et la dette publique devrait atteindre 114% du PIB.

A périmètre constant, les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales (CT) progressent de +525 M€ par rapport à la LFI 2021 en raison de la dynamique de la TVA revenant aux régions au titre de la suppression de la DGF régionale et de la compensation des réformes fiscales. Cette hausse pour l'Etat n'en est donc pas véritablement une pour les CT puisqu'elle se substitue aux pertes de fiscalité directe induites par la dite réforme.

Les dotations de soutien à l'investissement local demeurent à un niveau historiquement élevé notamment la DSIL (+350M€).

# 4- La situation financière de la Ville de Boé

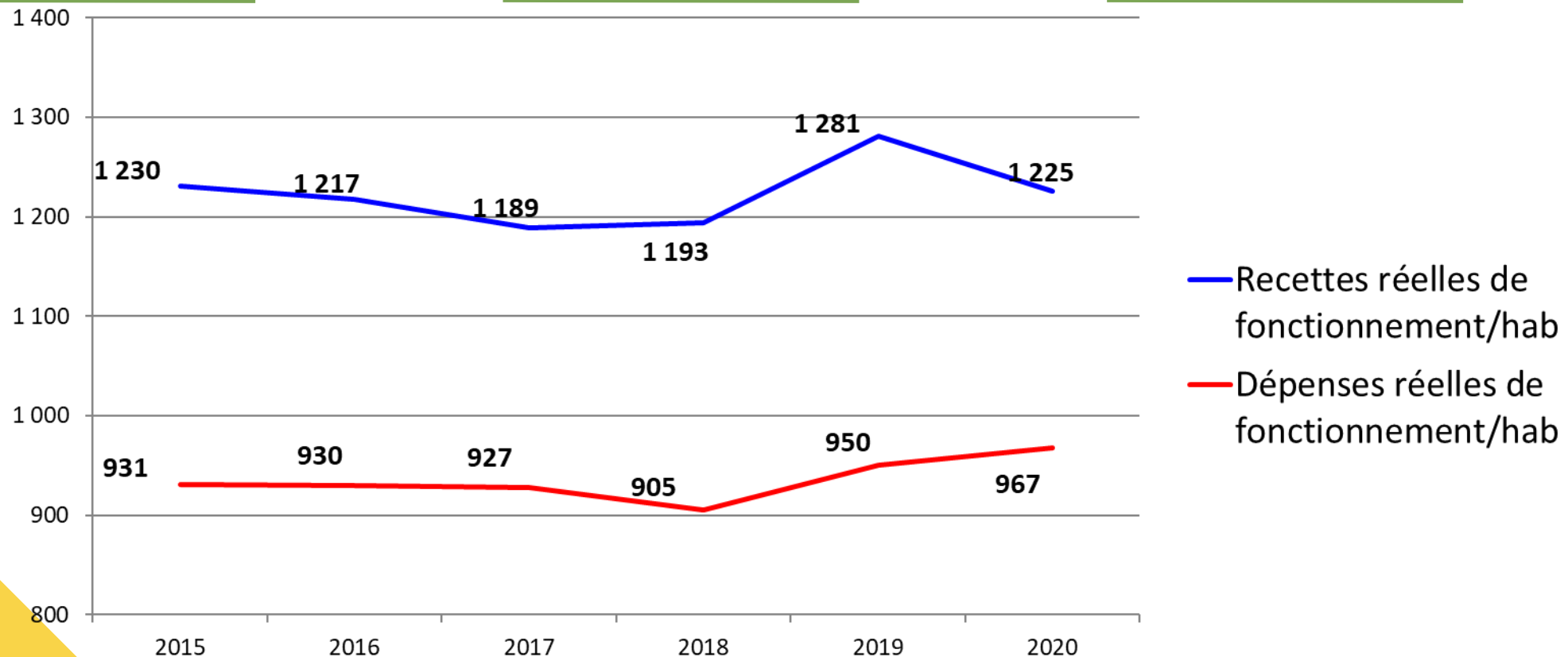
## Les engagements

- Consolider la maîtrise de nos dépenses
- Maîtriser notre endettement
- Rechercher tous les financements possibles
- Maintenir les taux communaux

## Calendrier budgétaire et nouvel environnement comptable

- Vote du BP 2022 en fin janvier 2022
- Passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022

# La situation économique de la commune



# La situation économique de la commune (suite)

		CA 2018	CA 2019	CA 2020
1	Recettes réelles de fonctionnement	6 777 868	7 132 465	6 795 022
2	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 193.50	1 253.51	1 195.25
3	<i>Ratio de la strate</i>	<i>1 131</i>	<i>1 144</i>	<i>1 159</i>
4	Dépenses réelles de fonctionnement	5 141 321	5 262 549	5 309 434
5	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	905.32	924.88	933.94
6	<i>Ratio de la strate</i>	<i>939</i>	<i>947</i>	<i>1 014</i>
7	Epargne brute (1 – 4)	1 636 547	1 869 916	1 485 588
8	Taux Epargne brute (*)	24.15	26.22	21.86
9	<i>Taux de la strate</i>	<i>16.99</i>	<i>17.21</i>	<i>17 82</i>
10	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>5 679</i>	<i>5 690</i>	<i>5 685</i>

\* épargne brute / dépenses réelles de fonctionnement



# La situation économique de la commune (suite)

- Le poids de l'Agglomération d'Agen :

	2020	2021
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 261 685	1 261 685
DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNALE	341 729	237 600

# L'endettement de la commune

Tableau d'extinction de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
<b>2022</b>	<b>253 643.62</b>	72 543,35	7 661,35	80 117,19	181 187,78
<b>2023</b>	181 187,78	58 241,77	4 828,09	63 069,86	122 946,01
<b>2024</b>	122 946,01	44 028,04	2 986,23	47 014,27	78 917,97
<b>2025</b>	78 917,97	23 028,04	1 691,47	24 719,51	55 889,93
<b>2026</b>	55 889,93	23 028,04	895,48	23 923,52	32 861,89
<b>2027</b>	32 861,89	14 693,89	154,76	14 848,65	18 168,00
<b>2028</b>	18 168,00	3 028,00	0,00	3 028,00	15 140,00
<b>2029</b>	15 140,00	3 028,00	0,00	3 028,00	12 112,00
<b>2030</b>	12 112,00	3 028,00	0,00	3 028,00	9 084,00
<b>2031</b>	9 084,00	3 028,00	0,00	3 028,00	6 056,00
<b>2032</b>	6 056,00	3 028,00	0,00	3 028,00	3 028,00
<b>2033</b>	3 028,00	3 028,00	0,00	3 028,00	0,00

# L'endettement de la commune

## Répartition des emprunts

Organisme prêteur	Capital dû au 01/01/2022	Index	Taux d'intérêts
Crédit Foncier France	42 641.53	Fixe	4.65
Caisse Épargne	63 000.00	Fixe	3.80
Caisse Épargne	111 666.09	Fixe	3.98
CARSAT	36 336.00		0.00

## Capacité de désendettement

**0,26 années au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

# 5 LES ORIENTATIONS 2022

## Les orientations fiscales

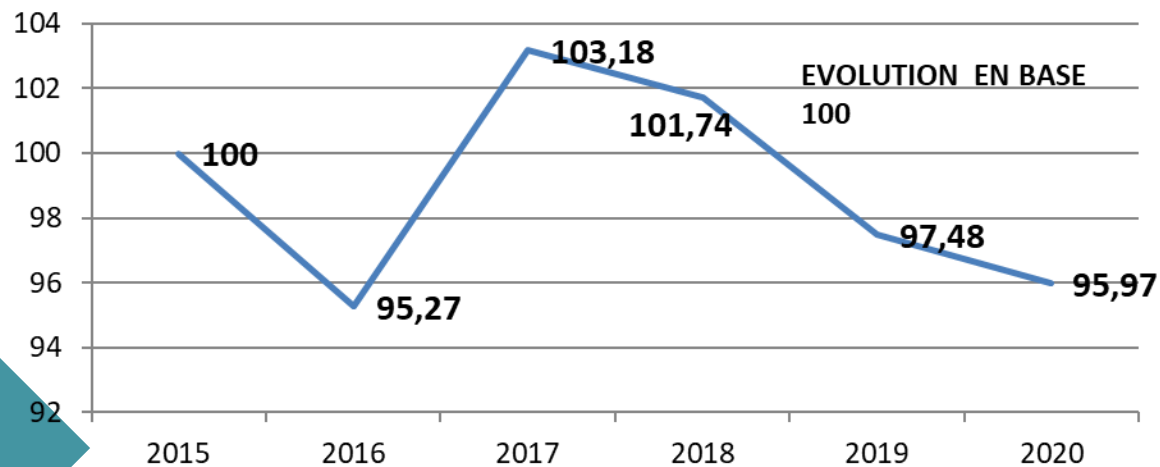
---

Pas d'augmentation des taux communaux en 2022

- Pour mémoire, les taux 2021 :
- Foncier bâti : 28,96 %
- Foncier non bâti : 115 ,22 %

# L'évolution des charges de la commune

## Les charges à caractère général

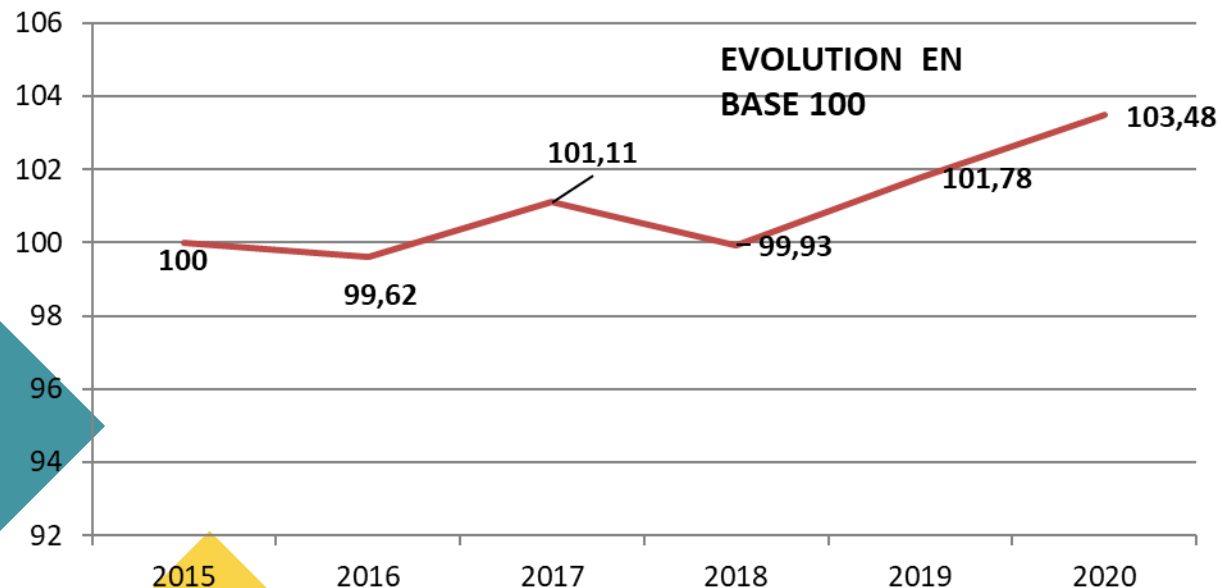


## Le ratio par habitant

- 2018 : 265,58€
- 2019 : 253,96€
- 2020 : 250,24€

# L'évolution des charges de la commune

## Les charges de personnel



## Le ratio par habitant

- 2018 : 562,48
- 2019 : 571,79
- 2020 : 581,86

# Les dépenses d'investissement de la commune

## Les dépenses 2021 au 26 novembre

- 1 693 423€ réalisés
- 1 411 017€ engagés

## Les Principaux projets 2022

- Le quai de Garonne
- Rue de Guyenne
- Plan quartier Boé-cités
- Extension salle de tir à l'arc
- Hangar stockage matériels digue
- Maison médicale
- Scénographie Maison de Garonne
- Toilettes publiques esplanade Tour Lacassagne
- Maîtrises d'ouvrage médiathèque, CCAS, cuisine centrale



**Merci**



VILLE DE

